

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 12 avril 2022** à 19h30 au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale
et Catherine Fortier-Pesant, greffière

Monsieur le conseiller Normand Pigeon est absent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2022-04-140 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

POINTS AJOUTÉS :

- 8.1 Octroi de contrat – Services professionnels – Mandat d'accompagnement et banque d'heure – Projet de réfection réseau pluvial Anse au Sable.
- 8.2 Renouvellement de contrat – Appel d'offres GT2021-07 – Marquage de la chaussée année 2022.
- 8.3 Achat de billets – Gala annuel CAVIS.
- 8.4 Changements adresses civiques – Boulevard Perrot.
- 8.5 Projet de hub alimentaire – Autorisation de circulation.

ADOPTÉE

2022-04-141 MOTION DE RECONNAISSANCE ET DE REMERCIEMENTS À MONSIEUR BERNARD GROULX – CONSEILLER DU DISTRICT NO 4

Les membres du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaitent reconnaître et remercier Monsieur Bernard Groulx, décédé le 31 mars 2022, pour son implication et son apport au sein du Conseil en tant que conseiller municipal du district no 4 depuis 2009 et à titre de membre de plusieurs comités, notamment le comité incendie. Nous soulignons de plus son implication comme pompier volontaire durant de nombreuses années, ainsi que son soutien aux employés municipaux pour la mise en œuvre de nombreux projets de la Ville pour le bien commun.

2022-04-142 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2022, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon
appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-04-143 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2022 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2022, au montant de **86 306,23 \$**.

ADOPTÉE

2022-04-144 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2022 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2022, au montant de **930 284,92 \$**.

ADOPTÉE

2022-04-145 EMPRUNT TEMPORAIRE AVEC CAISSE DESJARDINS – PROJET ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD PERROT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que par la Résolution no 2020-03-98 le 10 mars 2020, le Conseil a adopté le Règlement no 555 décrétant une dépense et un emprunt de 815 000 \$ pour les travaux d'élargissement du boulevard Perrot;

Considérant que le MAMH a approuvé le Règlement no 555 le 12 mai 2020;

Considérant que suivant l'ouverture des soumissions pour les travaux d'élargissement du boulevard Perrot, il fut nécessaire d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt;

Considérant que par la Résolution no 2021-05-195 le 11 mai 2021, le Conseil a adopté le Règlement no 555-2 modifiant le Règlement no 555 qui décrétait une dépense et un emprunt de 815 000 \$ pour les travaux d'élargissement du boulevard Perrot, afin d'en augmenter le montant à 1 797 000 \$;

Considérant que le MAMH a approuvé le Règlement no 555-2 le 9 juillet 2021;

Considérant que la Ville doit procéder à un emprunt temporaire auprès d'une institution financière afin de pouvoir procéder aux déboursés requis dans le contexte de ce projet.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'ouvrir un emprunt temporaire – projet d'investissement sous forme de prêt à déboursements progressifs à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour les Règlements no 555 et 555-2 relatifs aux travaux d'élargissement du boulevard Perrot.

D'autoriser la mairesse et le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec l'institution financière Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, pour la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-04-146 **EMPRUNT TEMPORAIRE AVEC CAISSE DESJARDINS – PROJET RÉFECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA VILLE ET DU RÉSEAU PLUVIAL DE L'ANSE AU SABLE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que par la Résolution no 2022-02-54 le 8 février 2022, le Conseil a adopté le Règlement no 571 décrétant des travaux de réfection du réseau d'égout sanitaire de la Ville et de réfection du réseau pluvial et de voirie dans le secteur de l'Anse au Sable et un emprunt de 1 884 200 \$;

Considérant que le MAMH a approuvé le Règlement no 571 le 28 mars 2022;

Considérant que la Ville doit procéder à un emprunt temporaire auprès d'une institution financière afin de pouvoir procéder aux déboursés requis dans le contexte de ces projets.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'ouvrir un emprunt temporaire – projet d'investissement sous forme de prêt à déboursements progressifs à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour le Règlement no 571 relatif aux travaux de réfection du réseau d'égout sanitaire de la Ville et de réfection du réseau pluvial et de voirie dans le secteur de l'Anse au Sable et un emprunt de 1 884 200 \$.

D'autoriser la mairesse et le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec l'institution financière Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, pour la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-04-147 **DÉPÔT – RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC PORTANT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS**

Considérant que la Commission municipale du Québec (CMQ) a procédé à un audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers;

Considérant que la CMQ a produit son rapport d'audit de conformité et que ce rapport doit être déposé en séance du Conseil par chacune des municipalités auditées.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de déposer le rapport de la CMQ sur l'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la CMQ et au MAMH.

ADOPTÉE

2022-04-148 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 437-60 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ZONES C-403 ET C-404**

Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 437-60 modifiant le règlement de zonage no 437 notamment certaines dispositions concernant les zones C-403 et C-404.

2022-04-149 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-60 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ZONES C-403 ET C-404**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le Règlement de zonage no 437 est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier certaines dispositions concernant les zones C-403 et C-404;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'adopter le premier projet de règlement no **437-60** modifiant le Règlement de zonage no 437 notamment certaines dispositions concernant les zones C-403 et C-404.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue concernant ce projet de règlement.

Que copie de ce premier projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2022-04-150 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 438-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 438 NOTAMMENT QUANT À LA LARGEUR DES RUES POUR LES ZONES C-403 ET C-404**

Jean Fournel donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 438-3 modifiant le Règlement de lotissement no 438 notamment quant à la largeur des rues pour les zones C-403 et C-404.

2022-04-151 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 438-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 438 NOTAMMENT QUANT À LA LARGEUR DES RUES POUR LES ZONES C-403 ET C-404**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de lotissement no 438 notamment quant à la largeur des rues pour les zones C-403 et C-404;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le premier projet de règlement no **438-3** modifiant le Règlement de lotissement no 438 notamment quant à la largeur des rues pour les zones C-403 et C-404.

-61- Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue concernant ce projet de règlement.

Que copie de ce premier projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2022-04-152 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-61 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 POUR L'AJOUT DE L'USAGE MICROBRASSERIE DANS LA ZONE C-211**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le Règlement de zonage no 437 est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier ce dernier pour permettre l'ajout de l'usage microbrasserie dans la zone C-211;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement adopté à la séance du 8 février 2022;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 8 mars dernier et que cette assemblée a été accompagnée d'une consultation écrite de 15 jours concernant ce projet de règlement et qu'aucun commentaire n'a été reçu.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le second projet de règlement no **437-61** modifiant le Règlement de zonage no 437 pour l'ajout de l'usage microbrasserie dans la zone C-211.

Que copie de ce second projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2022-04-153 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 496-3 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Bruno Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption, le Règlement no 496-3 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

2022-04-154 **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 496-3 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Considérant que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, (R.L.R.Q. c. E-15.1.0.1) entrée en vigueur le 2 décembre 2010, a imposé aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

Considérant que le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville (Règlement no 496) est entré en vigueur le 21 novembre 2012;

Considérant que l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la loi sur les élections et les référendums dans les villes, la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

-62-

Considérant que l'avis de motion du règlement a été dûment donné à cette séance;

Considérant qu'en vertu de l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, l'adoption du règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement, d'une consultation d'employés sur celui-ci et de la publication d'un avis public conformément à l'article 12 de la Loi;

La mairesse Danie Deschênes présente le projet de Règlement no 496-3 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

2022-04-155 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2022-12, LOT 2 071 009 (BOULEVARD PERROT)**

Considérant que la requérante souhaite régulariser les dimensions d'un lot pour un usage résidentiel avec un frontage de 15,27 mètres au lieu de 25 mètres tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2022-12 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que la demande pourrait avoir pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu **de refuser** la demande de dérogation mineure no **2022-12**, lot 2 071 009 (boulevard Perrot) telle que présentée, puisque l'implantation d'une résidence sur un terrain si étroit pourrait porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins et ne cadre pas avec la superficie et l'implantation des résidences voisines.

ADOPTÉE

2022-04-156 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2022-14, LOT 4 089 489 (15, RUE ÉTIENNE-TRUDEAU)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permise la construction d'une deuxième remise sur un terrain de 2000 m² et plus et dont la superficie totale des 2 remises est de 31,5 m² au lieu de 25 m² tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2022-14 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2022-14**, lot 4 089 489 (15, rue Étienne-Trudeau) telle que présentée.

ADOPTÉE

2022-04-157 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2022-13, LOT 2 068 032 (2342, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que la requérante souhaite que soit permise la construction d'une nouvelle maison unifamiliale isolée 2 étages;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2022-13 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2022-13**, lot 2 068 032 (2342, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2022-04-158 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2022-15, LOT 2 073 580 (2899, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite que soit permise la construction d'un garage isolé visible de la voie de circulation;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2022-15 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2022-15**, lot 2 073 580 (2899, boulevard Perrot) telle que présentée.

Qu'il soit exigé du requérant qu'il régularise la ligne de propriété de façon officielle.

ADOPTÉE

2022-04-159 **OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES – PARCS DES HIRONDELLES ET DES MÉSANGES**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat au montant de **18 954,14 \$** plus taxes applicables à **EMI Montréal (9339-9335 Québec Inc.)** pour la fourniture et l'installation de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques aux Parcs des Hirondelles et des Mésanges.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-300-00-300.

ADOPTÉE

2022-04-160 **AUTORISATION DE DÉPENSE – AMÉNAGEMENT CONTENEUR HORTICULTURE**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser une dépense maximale au montant de **4 500 \$** plus taxes applicables pour l'aménagement du conteneur de l'horticulture.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-300-00-110.

ADOPTÉE

2022-04-161 **OCTROI DE CONTRAT POUR ACQUISITION – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES CONCERNANT UN ÉQUIPEMENT DE TAMISAGE ENTRE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT ET LA VILLE DE PINCOURT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Ville de Pincourt désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) pour conclure une entente relative à la fourniture de services concernant un équipement de tamisage;

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour la fourniture et la livraison d'un tamiseur et de tamis acquis conjointement avec la Ville de Pincourt.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat au montant de **98 892 \$** plus taxes applicables à **Industrie Poulin & Fils** pour la fourniture et la livraison d'un tamiseur et de tamis.

D'autoriser la conclusion d'une entente relative à la fourniture de services avec la Ville de Pincourt concernant cet équipement de tamisage, qui prévoit notamment le paiement de la somme représentant la moitié du prix d'achat de l'équipement de tamisage, soit 49 446 \$, plus taxes applicables, par la Ville de Pincourt.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la ville, ladite entente.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-300-00-300.

ADOPTÉE

2022-04-162 **OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT ÉTUDE ÉCOLOGIQUE – PROJET DE RÉFECTION DU RÉSEAU PLUVIAL DU BOULEVARD PERROT, SECTEUR ANSE AU SABLE ET CHEMIN DU VIEUX-MOULIN**

Considérant qu'un mandat d'étude écologique pourrait être requis dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC pour le remplacement d'exutoires pluviaux prévus au projet de réfection du réseau pluvial du boulevard Perrot; secteurs Anse au Sable et du Chemin du Vieux-Moulin;

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour ce mandat.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **7 120 \$** plus taxes applicables à la firme **G.R.E.B.E. Inc.** pour un mandat d'étude écologique dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC pour le remplacement d'exutoires pluviaux prévus au projet de réfection du réseau pluvial du boulevard Perrot; secteurs Anse au Sable et du Chemin du Vieux-Moulin, si un tel mandat est requis dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-400-10-730. Projet 027.

ADOPTÉE

2022-04-163 **OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT ÉTUDE ÉCOLOGIQUE – PROJET DE STABILISATION DU COURS D'EAU MADORE (ENTRE LA RUE DES ROSEAUX ET DU BOULEVARD PERROT)**

Considérant qu'un mandat d'étude écologique doit être donné dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC pour la stabilisation des berges du cours d'eau Madore, situé entre la rue Des Roseaux et le boulevard Perrot.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **4 675 \$** plus taxes applicables à la firme **G.R.E.B.E. Inc.** pour un mandat d'étude écologique dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC pour la stabilisation des berges du cours d'eau Madore, situé entre la rue Des Roseaux et le boulevard Perrot.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-400-10-730. Projet 073.

ADOPTÉE

2022-04-164 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2022-02 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE POUR LES RUES AUMAIS, BELVÉDÈRE-EST ET LES BOULEVARDS PERROT ET CAZA**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de remplacement et de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et de réfection de chaussée pour les rues Aumais, Belvédère-Est et les boulevards Perrot et Caza;

-66-

Considérant que suivant cet appel d'offres, 3 soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 avril 2022;

Considérant que la Ville et son consultant ont procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **2 353 884,45 \$** plus taxes applicables à **Pavages d'Amour Inc.** pour les travaux de remplacement et de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et de réfection de chaussée pour les rues Aumais, Belvédère-Est et les boulevards Perrot et Caza, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2022-02.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt 554-1 et le programme TECQ et imputée au poste budgétaire 22-400-10-720. Projet no 051.

ADOPTÉE

2022-04-165 **OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'ENTRETIEN PAYSAGER DU PARC DES ÉPÉVIERIS**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien paysager du Parc des Épévieris;

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour les services d'entretien paysager du Parc des Épévieris.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **11 875 \$** plus taxes applicables à **Martin André horticulteurs** pour l'entretien paysager du Parc des Épévieris.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-725-50-545.

ADOPTÉE

2022-04-166 **OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'ENTRETIEN DE ZONES DE CONSERVATION**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien de zones de conservation;

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour l'entretien de zones de conservation sur le territoire de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **12 000 \$** plus taxes applicables à **Mathieu Robert** pour l'entretien de zones de conservation sur le territoire de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-725-50-545.

ADOPTÉE

2022-04-167 **OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGÈNE DE LA STATION D'ÉPURATION**

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour des travaux de remplacement du groupe électrogène de la station d'épuration.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **64 230 \$** plus taxes applicables à **Groupe SGM** pour des travaux de remplacement du groupe électrogène de la station d'épuration.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-300-00-330. Projet 068.

ADOPTÉE

2022-04-168 **DEMANDE D'ANALYSE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS – INTERSECTION BOULEVARDS DON-QUICHOTTE ET ST-JOSEPH**

Considérant que de plus en plus de véhicules transitent par l'intersection des boulevards Don-Quichotte et St-Joseph, particulièrement aux heures de pointe, et qu'ils côtoient de nombreux piétons et cyclistes;

Considérant que la Ville a tenté de sécuriser les traverses de cette intersection par du marquage au sol, mais qu'il demeure difficile, surtout pour des enfants, de s'engager dans ces dernières, puisque l'intersection est très large, et que certains véhicules font leur arrêt rapidement, souvent sans regarder si une personne est engagée dans le boulevard;

Considérant qu'une école, une bibliothèque municipale et un centre communautaire sont situés à proximité, en plus des 3 pistes cyclables qui composent cette intersection;

Considérant qu'une consultation citoyenne sur le transport actif a été tenue le 29 mars dernier et qu'au cours de cette consultation, les inquiétudes de parents et de divers usagers du réseau cyclable et routier de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ont été partagées;

Considérant que la Ville souhaite que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) procède à une analyse de cette intersection et voit à en améliorer la sécurité pour tous.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de procéder à une analyse de l'intersection des boulevards Don-Quichotte et St-Joseph et voit à en améliorer la sécurité, pour tous les usagers.

Que la directrice des services techniques et travaux publics soit désignée à titre de mandataire de la Ville pour discuter avec le MTQ aux fins de la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-04-169 **RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX RUE MARIE MARTHE-DAOUST ET ACTE DE CESSION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant qu'une entente a été conclue en 2018 avec les entreprises 2956-3731 Québec Inc. et Développement Banlieue-Ouest Inc. pour des travaux municipaux pour le prolongement de la rue Marie-Marthe Daoust;

-68-

Considérant que la Ville doit procéder à la réception définitive de ces travaux;

Considérant qu'un acte de cession doit être signé pour permettre la cession des lots 5 0704 036 et 5 704 037 (rue), 5 704 073 (cours d'eau et bande riveraine) et 5 704 034 (passage) à la Ville.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu de procéder à la réception définitive des travaux pour le prolongement de la rue Marie-Marthe Daoust et d'autoriser la directrice des services techniques et travaux publics à signer le certificat de réception définitive des ouvrages.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de cession des lots 5 0704 036 et 5 704 037 (rue), 5 704 073 (cours d'eau et bande riveraine) et 5 704 034 (passage).

ADOPTÉE

2022-04-170 COURSE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – AUTORISATION D'ÉVÈNEMENT

Considérant que l'École secondaire du Chêne-Bleu a soumis une demande d'autorisation afin qu'une partie de leur parcours de course sur route de 5 km puisse avoir lieu sur une partie du territoire de la Ville, soit sur une partie l'Avenue Forest entre Pincourt et NDIP, ainsi que sur la rue du Pinacle;

Considérant que cet évènement aura lieu le jeudi 19 mai prochain, et sera remis au vendredi 27 mai en cas de mauvaise température;

Considérant qu'aucune fermeture de rue ne sera pas nécessaire puisque la piste multifonctionnelle sera utilisée sur l'Avenue Forest.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'accepter que l'École secondaire du Chêne-Bleu tienne un évènement de course sur route sur une partie du territoire de la Ville le jeudi 19 mai prochain, ou le vendredi 27 mai en cas de mauvaise température.

D'autoriser qu'un prêt de matériel (barricades, cônes, etc.) soit accordé pour cet évènement.

ADOPTÉE

2022-04-171 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE ZAMBONI

Considérant que la Ville souhaite procéder à l'achat d'une zamboni tractée pour l'entretien des patinoires situées sur son territoire.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **16 290 \$** plus taxes applicables à **Zamboni Robert Boileau Inc.** pour la fourniture et la livraison d'une zamboni TMA200.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et imputée au poste budgétaire 22-700-00-400.

ADOPTÉE

2022-04-172 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION CLÔTURE – PROJET RÉFECTION AU PARC DES MÉSANGES

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle clôture dans le cadre du projet de réfection au Parc des Mésanges.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **13 546,70 \$** plus taxes applicables à **Interclôture Arboît Inc.** pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle clôture le long du boisé longeant le terrain de soccer dans le cadre du projet de réfection au Parc des Mésanges.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-10-700. Projet no 038.

ADOPTÉE

2022-04-173 AUTORISATION DE DÉPENSE – NOTRE-DAME EN FÊTE 2022

Considérant que l'organisation de Notre-Dame en fête 2022 nécessitera l'octroi de plusieurs contrats.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser une dépense au montant total de **100 000 \$** plus taxes applicables pour l'organisation de Notre-Dame en fête 2022.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-728-10-700.

ADOPTÉE

2022-04-174 OCTROI DE CONTRAT – FEUX D'ARTIFICE – NOTRE-DAME EN FÊTE 2022

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat au montant de **12 176,56 \$** plus taxes applicables à **BEM Feux d'Artifice Inc.** pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique dans le cadre de l'événement Notre-Dame en Fête.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération à même le budget prévu pour l'événement, et imputée au poste budgétaire 02-728-10-700.

ADOPTÉE

2022-04-175 OCTROI DE CONTRAT – GRANDE GLISSE – NOTRE-DAME EN FÊTE 2022

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite réserver l'événement la Grande Glisse, comme pour les années antérieures, pour l'événement Notre-Dame en fête 2022.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **17 550 \$** plus taxes applicables à **PromoSpect (2948-9903 Québec Inc.)** pour l'organisation de la Grande Glisse lors l'événement Notre-Dame en fête 2022.

Que le dépôt au montant de 9 974,08 \$ taxes incluses versé par la Ville pour la réservation faite en 2020 et qui a dû être annulée en raison des directives sanitaires dans le contexte de la pandémie de Covid-19, soit affecté à cette dépense.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération à même le budget prévu pour l'événement, et imputée au poste budgétaire 02-728-10-700.

ADOPTÉE

2022-04-176 OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION 2021-2022 – ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE-PERROT

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer une subvention de **37 500 \$** à l'**Association de Hockey Mineur Île-Perrot Inc.** pour le soutien à l'inscription de 125 joueurs de la Ville pour la saison 2021-2022.

Que la Ville verse à l'organisme la différence entre la subvention accordée et ce qui lui est dû en date du paiement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2022-04-177 OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION 2021-2022 – CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DES TROIS-LACS

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer une subvention de **251,06 \$** au **Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs** pour le soutien à l'inscription d'un patineur, résident de la Ville, pour la saison 2021-2022.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2022-04-178 OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION 2021-2022 – RINGUETTE LES 4 CITÉS

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer à l'association **Ringuette Les 4 Cités** une subvention au montant de **3 217,50 \$** pour le soutien à l'inscription de 12 joueuses de la Ville pour la saison 2021-2022.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2022-04-179 GALA DE LA RÉUSSITE ET REMISE DE DIPLÔMES – ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – BOURSES

Considérant, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que l'École secondaire du Chêne-Bleu désire remettre des bourses et des certificats honorifiques à ses étudiants.

-71-

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser le paiement d'une somme totale de **700 \$** à la **Commission scolaire des Trois-Lacs**, répartie comme suit :

Dans le cadre du Gala de la Réussite qui aura lieu le 9 juin 2022, d'octroyer 4 bourses de 50 \$ et 4 certificats honorifiques et d'autoriser un membre du Conseil à les remettre.

Dans le cadre de la Remise des diplômes qui aura lieu le 22 juin 2022, d'octroyer 4 bourses de 125 \$ et 4 certificats honorifiques et d'autoriser un membre du Conseil à les remettre.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

2022-04-180 AUTORISATION DE DÉPENSE – ÉQUIPEMENT CENTRE NAUTIQUE

Considérant le besoin en équipement du Centre nautique de la Ville.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser une dépense au montant total de **19 700 \$** plus taxes applicables pour l'achat d'équipement pour le Centre nautique, soit 10 kayaks simples, 5 kayaks doubles et 10 planches à pagaie.

Que ces dépenses soient puisées à même le surplus libre et imputées au poste budgétaire 22-700-00-300. Projet 020.

ADOPTÉE

2022-04-181 ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

Considérant qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

Considérant que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

Considérant que la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

Considérant qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

Considérant que le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

Considérant que le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel

-72-

appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Ville mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot donne le pouvoir à sa directrice générale d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Ville au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

ADOPTÉE

2022-04-182

POLITIQUE ET PROCÉDURE RELATIVES À L'ALCOOL, AU CANNABIS ET AUX DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL – ADOPTION

Considérant que dans le cadre des travaux du comité de santé et sécurité au travail et ayant bénéficié d'une formation dans le cadre de la législation du cannabis, les membres du comité ont proposé l'adoption d'une politique et d'une procédure afin de prévenir la consommation d'alcool, de cannabis, de drogue ou médicament (non prescrit) en milieu de travail;

Considérant que ces documents ont été préparés et soumis au Conseil pour adoption.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon
appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu d'adopter la Politique et la Procédure relatives à l'alcool, au cannabis et aux drogues en milieu de travail.

ADOPTÉE

2022-04-183 CONGRÈS COMAQ 2022 – AUTORISATION DE PARTICIPATION

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser Mesdames Katherine-Érika Vincent, directrice générale, Catherine Fortier-Pesant, directrice des services juridiques et greffière et monsieur Guillaume Laforest, directeur des finances et trésorier à participer au congrès de la COMAQ, qui aura lieu du 25 au 27 mai 2022 à Gatineau.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (pour l'inscription, l'hébergement et les repas) pour une somme approximative de **1 995 \$** plus taxes applicables par personne.

Que les frais de déplacement et de repas non inclus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires 02-132-00-311, 02-141-00-311 et 02-111-00-311.

ADOPTÉE

2022-04-184 DEMANDE AUTORISATION – DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR ÉCOLE LA PERDRIOLLE – PROGRAMME D'INNOVATION CULTURELLE NUMÉRIQUE DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CACVS)

Considérant que dans le cadre de son projet d'embellissement de cour d'école, assorti d'un projet de serre solaire passive dans un conteneur (pour lequel la Ville a consenti un soutien financier de 10 000\$), l'école La Perdriolle sollicite l'appui de la Ville pour l'intégration des arts dans son projet;

Considérant que l'objectif est de créer un maillage Ville-École pour déposer une demande de subvention au Programme d'Innovation Culturelle Numérique du CACVS;

Considérant que les écoles ne sont pas admissibles comme acteurs autorisés à déposer une demande dans le cadre du Programme d'innovation Culturelle et Numérique et que l'école La Perdriolle souhaite donc que la Ville endosse une demande pour elle;

Considérant que la nature de l'entente à intervenir serait la suivante :

- La réflexion sur les besoins, les attentes et la faisabilité du projet (thème, implication des élèves, participation du milieu, choix des procédures et choix artistiques, budget, échéancier final, etc.) se ferait en étroite collaboration avec la Ville et le CACVS;
- L'école prendrait par ailleurs en charge toute implication financière reliée au projet (mise de fonds du programme et autres engagements s'il y a lieu), coordonnerait toutes les activités de concert avec le ou les artistes qui seraient mandatés et verrait à la bonne marche du projet dans son ensemble;
- La reddition de comptes finale, bien qu'officiellement sous l'égide de la Ville, serait prise en charge par l'équipe-école de La Perdriolle et réalisée en collaboration avec la Ville;

Considérant qu'une lettre d'intention de dépôt (exigée dans le cadre du PICN) a été envoyée avant le 18 mars dernier et qu'une rencontre pour définir le futur projet artistique a déjà eu lieu.

-74-

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'accepter la demande de maillage de l'école La Perdriolle, que la Ville se porte demandeur auprès du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) et continue à offrir du soutien à la réalisation du projet.

ADOPTÉE

2022-04-185 EMBAUCHE DE PERSONNEL – INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Considérant les besoins du Service d'urbanisme de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu de procéder à l'embauche de monsieur **Mathieu Amyot** à titre d'inspecteur en bâtiment, à compter du 2 mai 2022, au salaire et aux conditions prévues à la convention collective.

Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2022-04-186 EMBAUCHE DE PERSONNEL – INSPECTEUR DU DOMAINE PUBLIC

Considérant les besoins du Service d'urbanisme de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de procéder à l'embauche de monsieur **Étienne Jacob** à titre d'inspecteur du domaine public, à compter du 2 mai 2022, au salaire et aux conditions prévues à la convention collective.

Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2022-04-187 EMBAUCHE DE PERSONNEL – JOURNALIER TRAVAUX PUBLICS

Considérant les besoins des travaux publics de la Ville.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de procéder à l'embauche de monsieur **Jacques Déry** à titre de journalier aux travaux publics, en date du 28 mars 2022, au salaire et aux conditions prévues à la convention collective.

Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2022-04-188 EMBAUCHE DE PERSONNEL – JOURNALIER TRAVAUX PUBLICS

Considérant les besoins des travaux publics de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de procéder à l'embauche de monsieur **Wyatt Weir** à titre de journalier aux travaux publics, en date du 11 avril 2022, au salaire et aux conditions prévues à la convention collective.

-75- Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2022-04-189 EMBAUCHE DE PERSONNEL – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES MUNICIPAUX

Considérant les besoins des Services communautaires.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu de procéder à l'embauche de monsieur **Normand Chénier** à titre de préposé à l'entretien des immeubles municipaux, à compter du 14 avril 2022, au salaire et aux conditions prévues à la convention collective.

Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2022-04-190 EMBAUCHE DE PERSONNEL – COORDONNATRICE AUX ÉVÉNEMENTS ET LETTRE ENTENTE NO 2022-04 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant les besoins des Services communautaires.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de procéder à l'embauche de **Morgane Laurent** à titre de coordonnatrice aux événements, à compter du 26 avril 2022, au salaire et aux conditions prévues à la convention collective.

Que la directrice générale soit autorisée à signer la lettre d'entente no 2022-04 avec le Syndicat concernant l'horaire de l'employée pour les 3 premières semaines de son emploi.

Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2022-04-191 GESTION DE COMPÉTENCE – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a manifesté sa volonté de reprendre la compétence quant à la collecte et au transport des matières organiques (compost), notamment afin d'obtenir la quantité de matières organiques nécessaire pour bénéficier de subventions dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une plateforme de compostage régionale.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de conserver la compétence de la Ville en matière de collecte et de transport des matières organiques (compost).

De fournir à la MRC par ailleurs, les chiffres de la Ville quant aux quantités de matières organiques collectées et transportées, afin qu'elle puisse ajouter ceux-ci dans le tonnage matières organiques (compost) généré par la région.

De demander à ce que la compétence de la MRC pour la collecte et le transport des matières organiques (compost), lorsque celle-ci lui aura été déléguée par certaines villes, prenne fin le 31 décembre 2026, afin que les villes concernées puissent avoir le choix de reprendre leur compétence.

ADOPTÉE

2022-04-192 **ENGAGEMENT DE PRISE DE POSSESSION DES RUES ET INFRASTRUCTURES – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE AU SUD DE L’AVENUE FOREST – LOTS 6 429 810 ET 6 429 811**

Considérant que le promoteur immobilier qui possède les lots 6 429 810 et 6 429 811 situés au sud de l’Avenue Forest doit déposer auprès du Ministère de l’Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) une demande d’autorisation pour débiter son projet domiciliaire;

Considérant que dans le cadre de cette demande, le promoteur immobilier doit joindre une résolution de la Ville qui fait état de son engagement à reprendre les infrastructures à la fin des travaux;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot ne s’objecte pas à la délivrance d’un certificat d’autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (R.L.R.Q. c. Q-2) pour le projet domiciliaire situé au sud de l’Avenue Forest.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot s’engage à accepter la cession des rues et des infrastructures suivant la signature du certificat d’acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE

2022-04-193 **OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT D’ACCOMPAGNEMENT ET BANQUE D’HEURE – PROJET DE RÉFECTION RÉSEAU PLUVIAL ANSE AU SABLE**

Considérant que pour la réalisation du projet de réfection du réseau pluvial de l’Anse au Sable, la surveillance des travaux, de chantier et administrative, sera assumée par la Ville de Notre-Dame-de-l’Île Perrot;

Considérant que la Ville a sollicité la firme qui a conçu les plans et devis du projet, Shellex Groupe Conseil Inc., afin que cette dernière puisse répondre aux questions de la Ville au cours du projet, approuver les dessins d’ateliers et s’impliquer dans divers facettes techniques et administratives du projet dans le but d’en faciliter la gestion.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d’octroyer un contrat au montant maximal de **10 000 \$** plus taxes applicables à la firme **Shellex Groupe Conseil Inc.** pour un mandat d’accompagnement et une banque d’heures dans le cadre du projet de réfection du réseau pluvial de l’Anse au Sable.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-400-10-730. Projet 073.

ADOPTÉE

2022-04-194 **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2021-07 – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE ANNÉE 2022**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres public (AO GT2021-07) pour le marquage de la chaussée pour l’année 2021 avec deux options de renouvellement d’une année chacune;

Considérant que par l’adoption de la Résolution no 2021-04-166 le 13 avril 2021, le Conseil a approuvé l’octroi d’un contrat au montant de 55 600 \$ plus

-77-

taxes applicables à A-1 lignes jaunes, pour le marquage de la chaussée pour l'année 2021 avec deux options de renouvellement d'une année chacune;

Considérant que la Ville souhaite se prévaloir de l'option de renouvellement pour l'année 2022;

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de renouveler le contrat de **A-1 lignes jaunes** pour le marquage de la chaussée pour l'année 2022 pour un montant maximal de **55 600 \$** plus taxes applicables, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2021-07.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-351-00-560.

ADOPTÉE

2022-04-195 ACHAT DE BILLETS – GALA ANNUEL CCVIS

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1).

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'acheter 2 billets pour un montant total de **500 \$** plus taxes applicables pour le gala annuel de la **Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges** présenté par Sanivac, qui se tiendra le jeudi 2 juin 2022 au Château Vaudreuil, et d'autoriser 2 personnes à participer à cet événement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

2022-04-196 CHANGEMENTS ADRESSES CIVIQUES – BOULEVARD PERROT

Considérant que Postes Canada a effectué des changements de codes postaux sur le territoire de la Ville;

Considérant que la Ville a reçu une demande de citoyens de régulariser certaines adresses sur le Boulevard Perrot pour tenter de régler une confusion constante entre différentes adresses dans le secteur;

Considérant que les citoyens résidant aux adresses touchées par la modification ont été conviés à une rencontre avec la Ville ou informés par écrit et invités à soumettre leurs commentaires à la Ville.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de modifier comme suit les 4 adresses actuelles suivantes situées sur le Boulevard Perrot :

Adresse actuelle	Adresse future
1884A	1886
1886	1888
1888	1890
1888A	1892

ADOPTÉE

2022-04-197 PROJET DE HUB ALIMENTAIRE – AUTORISATION DE CIRCULATION

Considérant que Développement Vaudreuil-Soulanges a récemment mis sur pied un projet de Hub alimentaire en réponse à des enjeux régionaux de mise en marché des produits locaux et d'accroissement de l'accessibilité pour la population locale;

Considérant que le Hub alimentaire servira entre autres, de lieu de déchargement d'une partie des récoltes des agriculteurs et des maraîchers, mais aussi de vente de produits transformés comme du miel, du vin, du chocolat, etc;

Considérant qu'au cours des prochains mois, le Hub alimentaire se déploiera en version mobile; un camion fera la collecte des petites récoltes et des aliments invendus chez les agriculteurs, offrira des points de vente variés et récurrents sur tout le territoire et sera présent lors de différents événements de la région;

Considérant que le camion du Hub alimentaire s'apparente à du commerce itinérant et doit se conformer aux différentes réglementations municipales;

Considérant que selon la réglementation de la Ville, les commerces itinérants sont autorisés lors des activités spéciales organisées par la Ville lorsqu'invités par la Ville à participer à ces activités;

Considérant les possibilités qu'offrent les festivités du 350^e anniversaire de l'île Perrot au cours de l'année 2022.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la libre circulation du camion du Hub alimentaire Vaudreuil-Soulanges sur le territoire de la Ville au cours de l'année 2022.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Avis de vacance du poste de conseiller/ère du district no 4.
- Rapport du mois de mars 2022 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 22 mars 2022 – CCU.
- Rapport du trésorier sur les dépenses électorales (article 513.2 LÉRM).

PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-04-198 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de lever la séance à 20h35.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse
/sb

Catherine Fortier-Pesant
Greffière
